



Conseil Municipal

DÉLIBÉRATION -35-23-

Séance du 21 septembre 2023

Le jeudi 21 septembre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Michel PEDERENCINO, le Maire, conformément à la convocation qui lui a été faite le 15 septembre 2023, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : Michel PEDERENCINO, Jean-Luc VANDENBEUCK, Évelyne COYAUX, Vincent JEANMOUGIN, Henri DAZIN, Eric DESENCLOS, Christophe BLERVAQUE, Audrey MELONI, Pauline CANVA, Murielle BERNARD, Alain DRUELLE, Cathy DELOFFRE, Emmanuel LASSON.

Représentés : Priscilla LEGRAND (par Henri DAZIN), Catherine PARENT (par Pauline CANVA),

Secrétaire : Jean-Luc VANDENBEUCK

Subvention exceptionnelles – BCD FERIN

Monsieur Jean-Luc VANDENBEUCK informe le conseil municipal qu'une demande de subvention exceptionnelle a été déposée de la part de l'association BCD FERIN. L'association demande 1 300 euros. Monsieur Jean-Luc VANDENBEUCK explique que l'association a été créée le 6 juillet 2023 suite à une scission avec l'association ALORS ON DANSE. Monsieur Jean-Luc VANDENBEUCK propose de rencontrer la Présidente de la nouvelle association pour avoir des informations complémentaires sur ses besoins.

Le Conseil Municipal ;

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés

DECIDE

- de verser une subvention exceptionnelle de 500 euros

Ainsi délibéré,

Le Maire

Michel PEDERENCINO



Publication le : 21/09/2023

Transmission au représentant de l'État le : 28/09/2023

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

